



Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal
Comité Régional Occitanie
Commission Territoriale Midi-Pyrénées



REGLEMENT INTERIEUR
CHAMPIONNAT REGIONAL DES CLUBS Open
CRC Open

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion du CRC Open de la commission territoriale Midi-Pyrénées, il est un complément aux règlements nationaux consultables sur le site de la FFPJP.

1) Comité de pilotage

Il est constitué par 3 membres de la commission compétitions de la commission territoriale.

Responsable : M. Francis Ricard.

MM. Francis Ricard (CD 31), Bruno Picazo (CD 09) et Christian Gramond (CD 46) sont habilités à régler tous les cas litigieux dans l'urgence.

2) Modalités d'inscription

- Les inscriptions sont gratuites.
- Les clubs ne s'étant pas acquittés des éventuelles amendes infligées la saison précédente ne pourront pas s'inscrire pour la saison en cours.
- Le Comité de Pilotage envoie, chaque année, un formulaire de participation pour les nouvelles équipes montantes et de confirmation pour les autres, à retourner avant le 31 janvier. Une fiche signalétique et un RIB doivent être fournis par les Clubs avant le 31 Janvier.

3) Organisation

Le CRC Open est composé de 36 clubs répartis en 2 divisions (CRC 1 et CRC 2). Le CRC 1 est formé de 2 groupes de 8 clubs chacun. Le CRC 2 est formé de 2 groupes de 10 clubs chacun. Ces groupes sont composés par des clubs appartenant aux zones géographiques définies.

4) Montées et descentes

Elles sont établies en tenant compte :

- Des équipes descendues de CNC 3
- Des équipes montantes de CDC 1 (8 équipes, soit une par département composant la commission territoriale)
- Des tableaux seront publiés avant le début de la compétition.

5) Phase finale

Dans chaque division, les 2 premiers de chaque groupe, soit 4 équipes, participent à cette phase finale qui se déroulera sur une journée.

Les rencontres des ½ finales opposeront un premier de groupe à un second de groupe en évitant que 2 équipes issues du même groupe ne se rencontrent.

Un match de classement aura lieu entre les perdants des ½ finales.

Le nombre de montées en CNC 3 sera celui alloué par la FFPJP.

6) Calendrier

- Pour la phase de groupes
 - Pour le CRC 1

- 4 journées en dimanche (1°, 2° et 4° à 2 matches, 3° à un match) de mi-septembre à fin octobre selon un calendrier établi chaque année.
 - Pour le CRC 2
 - 5 journées en dimanche (1°, 2°, 4° et 5° à 2 matches, 3° à un match) de mi-septembre à fin octobre selon un calendrier établi chaque année.
- Pour la phase finale
 - Une journée mi-novembre
Dimanche matin, ½ finale
Dimanche après-midi, finale et match de classement

7) Délégations

- Phase de groupes

Le Comité Départemental du club qui reçoit désignera un délégué. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats. Une feuille de route est en annexe.

- Phase finale

Le Comité de Pilotage désignera les délégués en nombre nécessaire.

8) Arbitrage

- Phase de groupes

La commission d'arbitrage du Comité Départemental du club qui reçoit désignera un arbitre.

- Phase finale

La commission d'arbitrage de la commission territoriale désignera les arbitres en nombre nécessaire.

9) Aide financière aux clubs

Par journée de compétition, la commission territoriale versera à l'issue de la compétition :

- Une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème « Via Michelin » pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide sur le trajet aller-retour entre le lieu de la compétition et la ville du club
- Un forfait de restauration de 90,00 € par équipe

10) Forfaits

Amendes pour forfaits :

- Premier forfait : amende de 100€ pour un match soit 200€ pour une journée à 2 matchs et 300€ pour une journée à 3 matchs. L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait avec application des amendes relatives.
- A compter du 2^{ème} forfait, le forfait général est prononcé avec une amende de 600€.

11) Charges du club organisateur

a) Autorisations

- Recueillir l'accord écrit de la Municipalité où doit se dérouler le championnat au moyen de l'acte de candidature.
- Recueillir l'autorisation d'ouverture de buvettes
- Prévoir un défibrillateur à portée d'utilisation si possible
- Prévoir la possibilité d'appeler les secours en cas de nécessité. Les numéros des services d'urgence devront être affichés à la table de marque et fournis au Délégué.

b) Contrôle des boules et licences

Le Comité Départemental du club organisateur doit mettre à disposition de celui-ci le matériel nécessaire à ce contrôle.

c) Sonorisation

Une sonorisation suffisamment puissante et en bon état de fonctionnement, pour couvrir et être audible de l'ensemble des jeux devra être installée par l'organisateur.

d) Table de marque

L'organisateur doit prévoir au moins 2 tables pour remplir les feuilles de match

e) Environnement

- Prévoir WC femmes et hommes indépendants, si possible en prévoir pour les personnes à mobilité réduite (avec papier hygiénique et point d'eau).
- Prévoir plusieurs poubelles et les répartir sur l'ensemble du site de la manifestation
- Prévoir une aire de parking pour les délégués et les arbitres

f) Terrains

- Préparer 24 terrains en CRC 1 (30 terrains en CRC 2) numérotés et tracés à la ficelle (largeur 4 m. et 15 m. de long) toutefois il pourra être accepté, à titre exceptionnel, que ces dimensions soient réduites sans être inférieure à 3 m. de large sur 12 m. de long (en boulodrome couvert). Si possible les terrains devront être clos par des barrières ou par une corde, placée au minimum à 1 mètre de la ligne extérieure. Le plan des terrains devra être affiché.
- Fournir des cercles de jeux homologués dès le début de la compétition

g) Frais à charge de l'Association

- Restauration (le midi du ou des arbitres et du délégué)
- Assurer la restauration des équipes engagées (menu à 15€ maximum)
- Frais d'arbitrage barème de la FFPJP

12) Charges du Comité départemental d'appartenance du club organisateur

S'assurer que le club organisateur est en mesure de respecter le cahier des charges

13) Récompenses

A la charge de la commission territoriale :

- Récompenses aux vainqueurs à l'issue de la finale du CRC
- Souvenirs aux participants à la phase finale